

La nouvelle gestion municipale de l'eau potable : encore une augmentation du prix !!!

Une augmentation du prix de l'eau est socialement et économiquement inacceptable

Lors de la séance du samedi 27 janvier 2018, le conseil municipal a adopté le principe de la signature d'un contrat de délégation de service public (DSP), pour la gestion de la distribution de l'eau potable, avec la société Veolia pour une durée de 5 ans.

L'opposition a voté contre ce mode de gestion. Il en existe d'autres qui n'ont même pas été étudiés!

Selon le rapport 2017 d'Eau France (service public de l'information sur l'eau), 69 % des communes gérant la distribution de l'eau potable le font en régie directe (c'est-à-dire elles la gèrent elles-mêmes). Ce ratio monte à près de 75 % pour les communes de moins de 1000 habitants (Ce qui est le cas de Bréhat). Ce que d'autres communes peuvent faire pourquoi notre commune ne pourrait-elle pas, au moins, l'envisager?

Aucune étude approfondie n'a été menée par la municipalité sur les différents modes de gestion possibles avant qu'elle n'opte pour le choix d'une DSP. Aucun débat n'a été organisé en conseil municipal sur ce sujet. La DSP a été présentée et imposée par le maire comme la seule «solution réaliste». Nous contestons ce point de vue: Le principe de réalité supposerait, au contraire, que soient étudiés tous les modes de gestion possibles, et que soit adopté le plus avantageux pour la population.

Confier la gestion de notre eau potable à Veolia aura pour conséquence une augmentation du prix part prestataire (assainissement non compris) de plus 50% pour une famille avec deux enfants consommant selon l'INSEE, une moyenne de 150 m³/an. Les petits consommateurs subiront une augmentation moindre du fait de la diminution du prix de l'abonnement.

Le tableau ci-dessous compare le prix de la part prestataire entre l'ancienne situation et la DSP. Cette part prestataire n'est qu'une composante de l'ensemble du prix de l'eau.

	Ancienne situation	DSP
Abonnement	31,14 HT	25,00 HT
M ³ basse saison	0,5534 HT	1,0167 HT
M ³ haute saison	1,0201 HT	1,4834 HT

Le coût de l'eau sur les îles du Ponant au 1^{er} janvier 2016 :

Territoires	Coût eau potable (m ³)	Coût assainissement (m ³)	Total (m ³)
île de Bréhat*	2,43€	6,66€	9,09€
île de Batz*	2,57€	1,64€	4,21€
île d'Ouessant	3,18€	2,25€	5,43€
île de Molène			6,10€
île de Sein			6,78€
île de Groix	2,46€	2,30€	4,76€
Belle-île	2,62€	3,77€	6,39€
île de Houat	2,57€	2,83€	5,40€
île d'Hœdic	2,57€	2,83€	5,40€
île aux Moines*	2,60€	3,39€	5,99€
île d'Arz*	2,60€	3,39€	5,99€
île d'Yeu*	2,21€	4,13€	6,34€
île d'Aix*	2,10€	2,42€	4,52€
Moyenne AIP			5,87€
Moyenne nationale	2,03€	1,89€	3,92€

* : îles raccordées au continent par une canalisation. Source : Eau de France

Tarifs pratiqués en 2016 sur les îles du Ponant. Les tarifs qui augmentent à Bréhat sont ceux de la colonne de gauche : coût eau potable. On constate que le prix global de l'eau à Bréhat est, de loin, la plus chère.

Mais, comme on le constate, sur le tableau comparatif ci-dessus, le prix global de l'eau est déjà extrêmement élevé à Bréhat, le plus élevé de toutes les îles du Ponant, et probablement un des plus élevés de France.

Nous n'accepterons aucune augmentation si minime soit-elle, vu les prix déjà élevés pour les usagers à Bréhat.

La municipalité a la possibilité de limiter cette augmentation. En effet le prix de l'eau hors assainissement est composée du prix part prestataire, qui est versée à Veolia et qui augmente, et d'un prix part communale qui sera versée à la commune. En effet, jusqu'au 31 décembre 2017 il existait un prix part intercommunale, établi par la communauté de communes de Paimpol-Goëlo: en basse saison à 0,6893 € m³ et en haute saison à 1,2777 € /m³. La commune va encaisser à partir de 2018 ce prix part communale. C'est le conseil municipal de Bréhat qui va fixer le tarif de cette part communale.

Nos propositions:

Afin de compenser l'augmentation du prix part prestataire due au mode de gestion par DSP, la municipalité devrait baisser, à due concurrence soit de 0,4633 €/m³, le prix part communale (montant qui correspond à la différence entre le prix prestataire de la situation actuelle et celui engendré par la DSP). Il en résulterait un prix part communale en basse saison de 0,2260 €/ m³ et un prix en haute saison de 0,8144 €/m³.

Nous présenterons cette proposition, au prochain conseil municipal qui statuera sur le prix de l'eau potable part communale, en principe fin mars 2018. Il faut qu'elle soit acceptée et nous nous battons dans ce sens afin que ne soit pas répercutée l'augmentation du prix global de l'eau sur les consommateurs.

En aucun cas les Bréhatins ne devraient avoir à subir des choix que la municipalité fait pour eux et qui ne vont pas dans leur intérêt.

**Donnez de la force à cette proposition, manifestez votre refus de payer plus cher
Signez la pétition qui circule actuellement sur l'île.**

Nous sommes tous concernés